

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 15 avril 2015

Délibération n° 2015 - 15/04/2015 - 12

Offre de formation - rentrée universitaire 2015

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 2 avril 2015

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 19 voix pour (unanimité) :

les modifications concernant le master « Juriste des collectivités territoriales » porté par l'UFR Droit, Sciences économique et politique.

Dijon, le 16 avril 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



OFFRE DE FORMATION - RENTREE UNIVERSITAIRE 2015

CP 30 mars 2015 et CFVU 2 avril 2015

Porteur du projet	Objet de la demande	Observations CP	AVIS CFVU
<p>UFR Droit, Science Economique et Politique</p>	<p>Modifications concernant le Master « Juriste des collectivités territoriales »</p> <p>Il s'agit d'une évolution des cours et séminaires professionnels, évolution motivée par les retours que nous avons régulièrement de la part des anciens diplômés du Master 2 et par les évaluations réalisées en fin de chaque année.</p> <p>La nouvelle maquette intègre ainsi des interventions nouvelles notamment en droit des assurances des collectivités, en stratégie d'achat public, une formation aux logiciels "marchés publics", ce qui sera un grand plus pour les futurs diplômés arrivant sur le marché du travail et une préparation aux concours administratifs.</p> <p>Il y a des modules sans coefficient, faits par des professionnels.</p> <p>Cette évolution s'est faite à coût constant : chaque heure créée a été trouvée en réduisant des volumes horaires (plusieurs enseignants, dont le directeur, ayant été mis à contribution).</p>	<p>Pas d'observations particulières</p>	<p>Avis favorable à l'unanimité</p>
<p>UFR Droit, Science Economique et Politique</p>	<p>Ouverture d'un parcours « Droit rural » dans la mention de Master Droit privé</p> <p>Contexte : l'Université Jean-Moulin Lyon III souhaite transformer son Master 2 de droit agro-alimentaire situé à Bourg-en-Bresse, en un Master 2 de droit rural. De son côté, l'Université de Bourgogne avait pour projet la création d'un tel Master à Mâcon. L'idée s'est donc naturellement fait jour d'associer les universités pour créer un master 2 co-habilité.</p> <p>Ce projet arrivait à point nommé pour maintenir une offre de formation de haut niveau sur le site universitaire de Macon. En effet, ce site vient de vivre le départ désormais effectif de deux Masters 2 de droit, l'un en droit du sport, l'autre sur le droit des collectivités territoriales. La CAMVAL, communauté de communes du Val de Saône, en charge de la formation soutient le projet.</p> <p>Par ailleurs, il n'existe pas dans tous l'est de la France, de formation similaire. Seule</p>	<p>Plusieurs points sont abordés en CP :</p> <p>Pour ceux qui ont obtenu six DU, est-il possible de valider le Master 2?</p>	<p><i>Les précisions demandées ont été données par le porteur de projet</i></p> <p>Avis favorable à l'unanimité</p>

	<p>L'Université d'Aix-en-Provence délivre un Master 2 de droit spécialisée en de la vigne et du vin (formation décentralisée à Suze la Rousse). La seule formation analogue se situe à l'Université de Poitiers.</p> <p>Objectifs de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • apporter une formation en droit rural de haut niveau à des étudiants qui veulent intégrer ce marché professionnel mais également permettre à des professionnels du secteur de conforter et de parfaire leurs connaissances et leur savoir-faire. • acquérir une information de qualité sur l'actualité en droit rural et compléter les apports nécessaires à l'exercice de la profession • apporter aux professionnels des concepts précis et de haut niveau tenant compte des avancées actuelles dans le domaine juridique. • transmettre des compétences sur l'analyse des situations complexes • acquérir une formation pratique grâce à la qualité des intervenants. <p>Au terme du parcours les compétences visées pour les professionnels qui suivront la formation sont :</p> <p>Etre capables de maîtriser tous les aspects de la réglementation en milieu rural, d'en apprécier le contenu et son interprétation, de rédiger les principaux actes courants et complexes en la matière, de connaître également l'état du contentieux.</p> <p>La formation proposée s'inscrit clairement dans un dispositif de formation continue : salariés en contrat de professionnalisation, sur plan de formation, en Congé Individuel de Formation, dans le cadre du Compte Personnel de Formation, (modules de 7 h accessibles séparément) ou encore à titre individuel.</p> <p>Public concerné : de manière générale toute personne qui occupe une fonction en relation avec le droit rural.</p> <p>Et de façon plus particulière : avocats, notaires, centre de gestion agricole</p> <p>378 heures réparties en 9 modules (NB : 6 de ces modules seront déclinés en DU) Seuil de rentabilité fixé à 15-16 stagiaires</p>	<p>Coefficients affectés aux modules sont particuliers car on est en formation continue intégrale</p> <p>Il y a semestrialisation sur un plan technique, mais ensuite, dans le cadre de l'organisation pratique de la formation, et lors de l'établissement du calendrier, on peut passer sur une logique d'annualisation de la formation compte tenu de l'alternance</p> <p>(ex : UE 8 basculée au premier semestre si cela est plus pratique)</p> <p>Bien préciser le volume horaire assuré par des enseignants de l'UB et des « extérieurs »</p>
--	--	---